



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0700

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Biodistrict Lyon Gerland - Opérations d'amélioration des voies et espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0700**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Biodistrict Lyon Gerland - Opérations d'amélioration des voies et espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La stratégie de développement économique de l'agglomération lyonnaise s'appuie, dans le domaine de l'innovation, sur 2 piliers majeurs :

- l'accompagnement à la structuration, au développement, à la visibilité et à l'attractivité de filières économiques stratégiques, d'une part,
- et, d'autre part, la réunion sur le territoire de multiples leviers permettant à un véritable écosystème de l'innovation de se constituer et de se développer.

Dès le milieu des années 1990, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé à la Métropole de Lyon, a fait le choix de prioriser son action sur la filière des sciences de la vie. Outre le fait qu'il s'appuie sur une masse critique déjà notable, ce secteur présentait en effet un fort potentiel de développement en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois en s'appuyant sur la fertilisation croisée entre les acteurs publics et privés. Cette stratégie a pu démontrer sa pertinence au cours des dernières années, le secteur des sciences de la vie ayant présenté une bonne résistance à la crise économique traversée. Cette stratégie est ainsi réaffirmée pour les années à venir avec l'ambition de renforcer encore le tissu académique et économique de l'agglomération ainsi que leur rayonnement et leur attractivité au plan national et international.

Au fil des dernières années, la filière, et par là même l'intervention de la collectivité, se sont structurées autour d'acteurs et d'actions ciblées et complémentaires, en appui au développement de l'innovation, des entreprises et de l'attractivité du territoire :

- le pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, positionné désormais comme l'animateur de la filière santé en Rhône-Alpes,
- le Cancéropôle CLARA, réseau des acteurs en cancérologie de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne,
- le soutien à des projets de recherche et développement collaboratifs public-privé,
- l'événement bimestriel Biotuesday d'animation de la filière science de la vie de la région lyonnaise,
- l'événement désormais annuel Biovision, forum mondial des sciences de la vie, permettant de mettre en avant les thématiques d'excellence de l'écosystème local,
- l'émergence d'infrastructures dédiées pour l'accueil d'activités nécessitant des laboratoires,

- le développement du Biodistrict Lyon-Gerland, offre économique territoriale visant à positionner la région lyonnaise parmi les principaux sites mondiaux d'accueil d'activités en biotechnologies et santé.

La présente délibération vise à proposer l'individualisation partielle d'une autorisation de programme partielle permettant d'engager la programmation et la réalisation d'opérations sur les voiries et espaces publics du Biodistrict Lyon-Gerland.

a) - Objectifs

Bien que la présence des sciences de la vie soit répartie sur l'ensemble du territoire, le sud du quartier de Gerland constitue l'épicentre de la filière et rassemble des leaders mondiaux, des PME innovantes, le pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le périmètre entre le Rhône à l'ouest et la voie ferrée à l'est, l'avenue Debourg au nord et le boulevard Laurent Bonnevey au sud concentre une cinquantaine de ces acteurs et constitue le Biodistrict Lyon-Gerland.

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche stratégique visant à identifier les leviers majeurs, outils et moyens à mobiliser pour développer le Biodistrict Lyon-Gerland et ainsi conforter le dynamisme de l'agglomération.

De fait, le Biodistrict Lyon-Gerland est au croisement de la politique économique sectorielle en sciences de la vie, de la politique de développement territorial, de la stratégie d'innovation et de l'approche ville intelligente de la Métropole de Lyon.

En dépit de ses nombreux atouts, le Biodistrict Lyon-Gerland doit faire face à de nombreux défis. Les grands enjeux identifiés pour ce territoire sont les suivants :

- renforcer la lisibilité du site et de sa polarité sciences de la vie, aussi bien au plan local que national ou international dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus forte,
- favoriser les décloisonnements physiques et fonctionnels entre les usagers du territoire, que ce soit par le développement d'infrastructures favorisant la mutualisation d'outils économiques, scientifiques ou de services, par un accès amélioré aux informations relatives à l'ensemble des acteurs du territoire et au territoire lui-même et par une perméabilisation renforcée, bien que contrôlée, des espaces publics et privés du site,
- impulser, dans le cadre du projet urbain piloté par la Mission Gerland et en lien étroit avec les projets publics et privés à intervenir sur le territoire, le développement d'un environnement plus qualitatif et apaisé visant les critères d'un campus international et vecteur d'appropriation, de connexions et de bien-être pour l'ensemble des usagers du site.

b) - Programme d'actions pour 2015

Dans le cadre de la démarche Biodistrict Lyon-Gerland portée par la Métropole de Lyon, le pilier Qualité urbaine & mobilités a pour objectif de donner au Biodistrict Lyon-Gerland les caractéristiques d'un campus urbain ouvert, proposant un environnement et un cadre de vie attractif à ses différents publics. Cette approche contribuera également à renforcer la cohérence et la visibilité du Biodistrict.

Les priorités d'intervention de la Métropole de Lyon en termes de voiries et espaces publics sur le mandat 2015-2020, dans le cadre de la démarche Biodistrict, ont été établies en tenant compte :

- des travaux du groupement Marguerit dans le cadre du projet urbain de Gerland,
- des projets publics et privés en cours ou à intervenir sur le Biodistrict, synonymes de nouveaux usages et usagers, et de leur planning de mise en service,
- de la connaissance du territoire par les services de la Métropole (direction de la voirie, direction de l'aménagement), de la Ville de Lyon et de la Mission Gerland.

Les échanges avec le groupement Marguerit, les usagers du territoire et les membres du comité de suivi partenarial de la démarche Biodistrict, ont ainsi en effet permis d'identifier des espaces clefs nécessitant une intervention sur les différents secteurs du Biodistrict puis, en lien avec les services compétents, de prioriser ces interventions.

c) - Budget prévisionnel

Une programmation sur le mandat 2015-2020 a été intégrée dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) correspondant à un budget à hauteur de 6 M€ permettant, selon les estimations réalisées à ce jour, d'engager les opérations classées en priorités 1 et 2.

Il est prévu de mobiliser cet investissement en 2 tranches de 2,3 M€ puis de 3,7 M€ sur le mandat.

La première tranche de 2,3 M€, à ouvrir en 2015, visera à réaliser des études et travaux sur les opérations suivantes :

- création d'une entrée principale du parc de Gerland depuis l'avenue Tony Garnier entre le bâtiment Bioaster 1 (livré en juin 2015) et l'Université et création d'un espace public majeur pour le quartier,
- réaménagement de la partie sud de la rue du Vercors en lien avec les opérations immobilières Sanofi et CIRC,
- apaisement de l'avenue Tony Garnier, vitrine et armature principale du Biodistrict : requalification entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Carteret, développement des mobilités douces.

Des études globales sur les thématiques déplacements, circulation et stationnement, à l'échelle du Biodistrict, seront également conduites (agrégation et complément des données existantes) pour alimenter les différents projets.

De plus, la Région Rhône-Alpes a été sollicitée en 2014 pour soutenir la Métropole de Lyon pour l'acquisition d'un foncier appartenant à la société AVIVA sur le BIODISTRICT. La Région Rhône-Alpes ayant répondu favorablement à cette sollicitation, il est proposé d'individualiser l'autorisation de programme correspondante pour un montant de 753 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet Biodistrict Lyon-Gerland sur sa composante qualité urbaine, voiries et espaces publics.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national & international de la Métropole de Lyon, sur l'opération n° 0P02O2870 pour un montant de 2 300 000 € en dépenses et 753 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en dépenses en 2015,
- 2 100 000 € en dépenses en 2016 et 753 000 € en recettes en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.